

La croissance accélérée de nos grandes villes n'est pas un phénomène transitoire qui va disparaître avec le temps. Ne comptons pas là-dessus. Par contre, il n'y a pas lieu non plus, à ce sujet, de désespérer. Les villes peuvent très bien constituer, un cadre agréable, où il fait bon travailler, se distraire et vivre. Pourquoi les villes canadiennes devraient-elles, à l'instar des villes de certains pays, être associées à la crainte paralysante que le mot même de ville ne manque pas d'évoquer, parce qu'il est devenu synonyme de taudis, de bruit, de maladie, de crime et d'absence de moyens éducatifs et récréatifs? Nous sommes bien déterminés à faire en sorte que les villes canadiennes s'assainissent et favorisent pleinement l'activité de l'homme.

La même technologie qui a donné lieu à de véritables miracles dans le domaine des communications et des transports, dans l'avancement des sciences appliquées, demeure néanmoins le plus redoutable adversaire d'une saine biosphère. Il n'est plus possible désormais d'échapper aux conséquences que peuvent voir sur la santé l'élimination défectueuse des déchets industriels et ménagers, et la combustion incomplète des produits résiduels. La nature fait montre d'une capacité étonnante d'adaptation et de régénération qui n'est toutefois pas illimitée. Au cours de l'évolution, beaucoup de formes de vie ont disparu, faute d'avoir pu s'adapter aux conditions de survie et d'avoir pu trouver un milieu approprié. Leur faculté d'adaptation n'a pu simplement jouer assez rapidement pour donner lieu à une transformation biologique conforme aux exigences de l'époque. L'ingéniosité et la prééminence de l'homme donnaient lieu toutefois à une illusion, celle qu'il faut être invulnérable à l'effet de ces lois naturelles. Et pourtant, rien ne laisse croire que l'homme puisse échapper au risque de l'extinction.

En effet, trop souvent il a utilisé les ressources de son intelligence et de son instinct, non pas tant pour relever les défis qui le confrontent que pour porter un défi à sa propre survivance. Ce faisant, il menace non seulement son espèce, mais aussi bien toute la vie de notre planète.

Le gouvernement actuel est déterminé à éviter, monsieur le président, que des actes aussi démentiels ne puissent, du moins au Canada, se perpétuer inconsidérément. Outre la législation déjà mentionnée au sujet de la protection des régions de l'Arctique, nous présenterons, au cours de cette session, un nouveau projet de loi sur les eaux du Canada, destiné à prévenir la pollution des lacs et des cours d'eaux, ainsi qu'un projet de loi régissant le fonctionnement des appareils qui émettent des radiations. Comme nous l'avons fait savoir plus tôt cette année, on poursuit pré-

sentement une étude sur les risques que comportent les gaz d'échappement des automobiles et des camions et sur les moyens d'y remédier.

Toutes ces mesures ont pour objet de mettre en valeur le milieu où vivent et travaillent les Canadiens. Même si un tel milieu devait revêtir un caractère idyllique, il resterait encore à accomplir une tâche fort importante, dont on ne verra jamais la fin: celle d'assurer à chaque personne la possibilité de vivre à l'abri de toute intervention indue. L'influence croissante des grandes entreprises, des grands syndicats, d'un gouvernement puissant et des grandes villes ne nous laissera aucun répit à cet égard. Le chômage est un affront à la dignité de l'homme. Un régime impersonnel de bien-être social porte aussi atteinte à la dignité de l'homme. C'est encore un affront que de ne point protéger suffisamment l'homme contre l'activité des organisations criminelles. Tout Canadien devrait pouvoir être fier de lui, face à ses enfants et à ses voisins, et il devrait pouvoir compter sur tous les paliers de gouvernement pour l'y aider. La société canadienne ne dispose pas de talents superflus; nous ne pouvons donc pas nous permettre de gaspiller la moindre contribution que chaque individu peut apporter au pays. Nos livres d'histoire fourmillent malheureusement de cas où, par suite de malentendus, des hommes valeureux ont vu échouer leurs initiatives, tout simplement parce qu'ils étaient jugés non-conformistes et qu'ils refusaient de croire et de penser comme tout le monde. Nous ne saurions accepter que se perpétuent des conditions sociales où des hommes, frustrés et impuissants, sont rejetés vers les zones marginales de la loi et, parfois même, au-delà de ces mêmes zones. Nos ressources humaines ne sont pas non plus tellement riches que nous puissions dire à quiconque dans ce pays que nous n'avons ni réponse à ses besoins ni solution à ses problèmes.

En résumé, monsieur le président, à cette époque de recherche et de changement, nous devons faire en sorte que les exigences du progrès technologique n'accablent jamais l'individu. Notre pays jouit de traditions de libertés et d'initiatives individuelles qui ne nous permettent pas d'oublier que la négation des droits d'une seule personne constitue la négation des droits de tous.

Les mesures que le gouvernement a prises et qu'il prendra au cours de cette session dans le domaine judiciaire s'inscrivent en réponse aux demandes légitimes de tout un public que cette question préoccupe. L'important rapport de la Commission Ouimet sur la réforme du Code pénal fait actuellement l'objet d'une étude très fouillée. Le ministre de la Justice (M. Turner) a eu de longs entretiens avec les représentants du monde juridique au